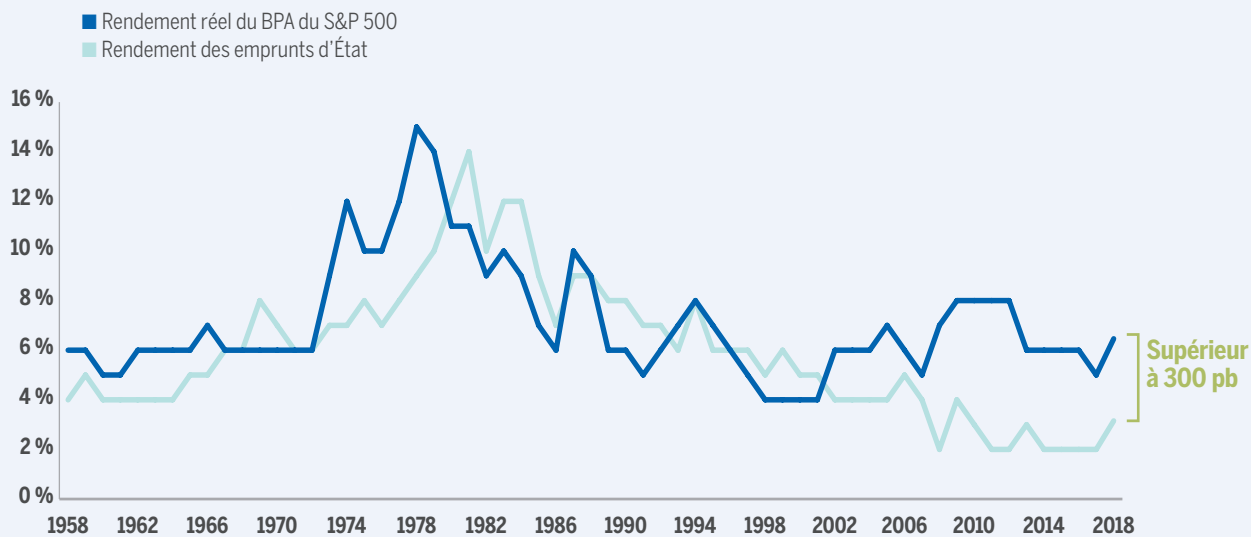


La hausse des taux pénalisera-t-elle les actions ?

La hausse des taux américains pénalisera-t-elle les cours des actions aux États-Unis ? Si de nombreux investisseurs s'inquiètent de la hausse des taux, l'analyse des valorisations actuelles des actions par rapport aux obligations révèle que les actions n'ont pas intégré dans leurs cours toute l'ampleur de la baisse des taux d'intérêt et, par conséquent, qu'elles pourraient ne pas être impactées par leur remontée.

Les valorisations ne devraient pas être impactées par les taux d'intérêt



Source : FactSet, Federal Reserve et S&P, au 31 octobre 2018.

- Le « rendement » du BPA est calculé en divisant le BPA des 12 prochains mois par le cours boursier actuel d'une action. Comme pour le rendement d'une obligation, il indique le pourcentage de chaque dollar investi dans l'action qui est estimé être gagné par une entreprise l'année suivante.
- Historiquement, le rendement du BPA est approximativement égal à celui des emprunts d'État. Néanmoins, depuis la crise financière mondiale, et depuis que les banques centrales ont considérablement baissé leurs taux d'intérêt, les rendements des actions sont devenus supérieurs à ceux des obligations, ce qui témoigne de leurs valorisations attrayantes.
- Comme lors de l'épisode du « taper tantrum » en 2013, où la montée des taux avait pesé brièvement sur les performances des actions avant que ces dernières ne rebondissent vivement, le coussin actuel entre les rendements des actions et des obligations américaines signifie vraisemblablement que les investisseurs n'ont pas à s'inquiéter : la chute des emprunts d'État ne devrait pas entraîner celle des actions dans leur sillage.

Les opinions exprimées sont celles de Fred Alger Management, Inc. (« FAM ») et d'Alger Management Ltd. (« AML ») en novembre 2018. Ces opinions sont sujettes à modification à tout moment et ne garantissent pas la performance future des marchés, de tout titre ou fonds géré par Fred Alger Management, Inc. Ces opinions ne visent pas à fournir des conseils en investissement et ne sauraient être considérées comme une recommandation à acheter ou vendre des titres. FAM agit en qualité de société de gestion conseillée d'AML.

Information relative au risque : Tout investissement en bourse implique des gains et des pertes et ne s'adresse pas à tous les investisseurs. La performance financière et la valeur du capital d'un investissement seront soumises à des fluctuations, de telle sorte que la valeur des actions d'un investisseur au moment de leur cession pourrait se révéler plus ou moins inférieure à leur coût initial. De nombreuses entreprises technologiques exercent depuis peu de temps et le cours de leurs titres est historiquement plus volatil que celui d'autres entreprises, notamment sur le court terme. Les entreprises technologiques peuvent également se trouver confrontées à une concurrence ou une réglementation publique accrue et au risque d'obsolescence attribué au progrès technologique.

Fonds autorisés par le régulateur suisse (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, FINMA) à distribuer leurs parts publiquement en Suisse : pour les parties concernées, les règlements, les Statuts, le document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) et le Prospectus complet, dans leurs dernières versions, ainsi que les rapports annuels et semestriels du Fonds, sont fournis gracieusement au représentant en Suisse. ACOLIN Fund Services AG, Affolternstrasse 56, CH-8050 Zurich. L'agent payeur en Suisse est Neue Helvetische Bank AG, Seefeldstrasse 215, CH-8008 Zürich.

Informations importantes pour les investisseurs britanniques : Fred Alger & Company, Incorporated n'est pas une personne autorisée aux fins de la loi 2000 de la Financial Services and Markets du Royaume-Uni (« FSMA ») et les informations présentées ici n'ont pas fait l'objet d'une validation par une personne autorisée au sens de l'article 21(2)(b) de la FSMA. La divulgation de telles informations est limitée par la loi au Royaume-Uni. Ainsi, les informations sont exclusivement destinées aux personnes résidant au Royaume-Uni pour lesquelles l'on estime raisonnablement que de telles offres peuvent leur être communiquées par une personne non autorisée en vertu d'une exemption de l'Ordonnance 2005 (« FPO ») de la Loi 2000 Financial Services and Markets (Offre financière). Il s'agit notamment : (A) de personnes disposant d'une expérience professionnelle dans un domaine apparenté à l'investissement et (b) d'organismes, entreprises, partenariats, associations non constituées en personne morale, Trusts, etc. fortunés qui relèvent de l'article 49 de la FPO. Les services offerts par Fred Alger & Company, Incorporated et ses entités affiliées, ainsi que les opportunités d'investissement auxquelles se rapportent ces informations, sont réservées à ces personnes, et toute personne relevant d'une autre description ne saurait s'y fier. La plupart des règles définies par le FSMA pour la protection des clients particuliers ne sont pas applicables, et les indemnités prévues dans le cadre du programme d'indemnités en matière de services financiers (« Financial Services Compensation Scheme ») au Royaume-Uni n'est pas disponible.

Alger Management, Ltd. (numéro d'immatriculation 8634056, domiciliée 78 Brook Street, Londres W1K 5EF, Royaume-Uni) est agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority pour la distribution de produits et services financiers réglementés. La Française AM International a conclu un accord avec Alger Management Ltd l'autorisant à distribuer les produits de Fred Alger Management Inc. en Europe.